



Le président

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 511-2, L. 551-1, L. 551-13, R. 531-1, R. 541-1 et L. 773-10 ;

Vu l'article L. 2131-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 4113-14 du code de la santé publique ;

Vu les articles L. 228-2 et L. 228-5 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le livre des procédures fiscales ;

**DECIDE:**

Article 1er : Sont délégués pour exercer au tribunal administratif de Rennes les fonctions de :

- juge des référés en matière de passation de contrats et marchés (art. L. 551-1 et L. 551-13 du code de justice administrative),
- juge des référés en matière fiscale (art. L. 552-1 et L. 552-2 du code de justice administrative),
- juge des demandes de suspension d'actes pris par les communes formulées par le représentant de l'Etat dans le département (art. L. 554-1 du code de justice administrative et art. L. 2131-6 du code général des collectivités territoriales),
- juge des demandes de suspension d'actes pris par les communes en matière d'urbanisme, de marchés et de délégation de service public formulées par le représentant de l'Etat dans le département (art. L. 554-2 du code de justice administrative et art. L. 2131-6 du code général des collectivités territoriales),
- juge des recours à l'encontre des mesures individuelles de contrôle et de surveillance (art. L. 773-10 du code de justice administrative),

les magistrats dont les noms suivent :

M. Gilbert DESCOMBES	président
M. Nicolas TRONEL	président
M. Thurian JOUNO	président
M. David LABOUYSSE	président
M. Pierre VENNEGUES	président
M. Laurent BOUCHARDON	président
Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
M. Christophe FRABOULET	premier conseiller
M. Fabrice MET	premier conseiller
M. Fabien MARTIN	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
M. Yann MOULINIER	premier conseiller
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
M. Thibault GRONDIN	premier conseiller
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller
M. Julien LE BONNIEC	premier conseiller
M. William DESBOURDES	premier conseiller
Mme Anaïs LE BERRE	première conseillère

les magistrats, désignés sur le fondement de l'article L. 222-2-1 du code de justice administrative, dont les noms suivent :

M. Olivier GOSSELIN	magistrat honoraire
M. Dominique REMY	magistrat honoraire

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE





Le président

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 511-2, L. 551-1, L. 551-13, R. 531-1, R. 541-1 et L. 773-10 ;

Vu l'article L. 2131-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 4113-14 du code de la santé publique ;

Vu les articles L. 228-2 et L. 228-5 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le livre des procédures fiscales ;

**DECIDE:**

Article 1er : Sont désignés pour exercer au tribunal administratif de Rennes les fonctions de :

- juge des référés statuant en urgence (art. L. 521-1 à L. 522-3 du code de justice administrative),
- juge des référés en matière de constat (art. R. 531-1 du code de justice administrative), d'instruction et d'expertise (R. 532-1 du code de justice administrative) et de provision (R. 541-1 du code de justice administrative),
- juge des référés en matière de santé publique (art. L. 4113-14 du code de la santé publique),

les magistrats dont les noms suivent :

M. Gilbert DESCOMBES	président
M. Nicolas TRONEL	président
M. Thurian JOUNO	président
M. David LABOUYSSE	président
M. Pierre VENNEGUES	président
M. Laurent BOUCHARDON	président
Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
M. Christophe FRABOULET	premier conseiller
M. Fabrice MET	premier conseiller
M. Fabien MARTIN	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère

M. Yann MOULINIER	premier conseiller
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
M. Thibault GRONDIN	premier conseiller
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller
M. Julien LE BONNIEC	premier conseiller
M. William DESBOURDES	premier conseiller
Mme Anaïs LE BERRE	première conseillère

les magistrats, désignés sur le fondement de l'article L. 222-2-1 du code de justice administrative, dont les noms suivent :

M. Olivier GOSSELIN	magistrat honoraire
M. Dominique REMY	magistrat honoraire

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE



Le président

Vu le code de justice administrative et, notamment son article R. 351-3 ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation est donnée à M. Gilbert DESCOMBES, M. Nicolas TRONEL, M. Thurian JOUNO, à M. David LABOUYSSE, M. Pierre VENNEGUES et à M. Laurent BOUCHARDON, vice-présidents, pour exercer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, les attributions prévues par l'article R. 351-3 du code de justice administrative.

Article 2 : La présente décision sera transmise aux magistrats désignés ci-dessus, ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE



Le président

## Décision de délégations de fonctions

Vu le décret du Président de la République du 8 avril 2024 nommant M. Alain POUJADE, président du tribunal administratif de Rennes ;

Vu le code de justice administrative et notamment son article L. 222-2-1 ;

Vu l'arrêté du vice-président du Conseil d'Etat du 14 juin 2023 complétant la liste des magistrats honoraires prévue à l'article L. 222-2-1 du code de justice administrative désignant M. Olivier GOSSELIN, président honoraire à compter du 26 août 2023 ;

### DECIDE :

**Article 1** : M. Olivier GOSSELIN est désigné en qualité de magistrat honoraire pour statuer sur les recours en référés présentés sur le fondement du livre V du code de justice administrative et sur les recours présentés par les étrangers sur le fondement des articles L.732-8, L. 922-1 à 3 et R. 922-17 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

**Article 2** : M. Olivier GOSSELIN exercera les fonctions de magistrat honoraire statuant seul pour l'année judiciaire 2025/2026 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. M. GOSSELIN pourra également exercer les fonctions de rapporteur dans l'une des formations de jugement du tribunal pour la même période.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée à M. Olivier GOSSELIN et affichée dans les locaux du tribunal administratif.

Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE



Le président

## Décision de délégations de fonctions

Vu le décret du Président de la République du 8 avril 2024 nommant M. Alain POUJADE, président du tribunal administratif de Rennes ;

Vu le code de justice administrative et notamment son article L. 222-2-1 ;

Vu l'arrêté du vice-président du Conseil d'Etat du 14 juin 2023 complétant la liste des magistrats honoraires prévue à l'article L. 222-2-1 du code de justice administrative désignant M. Dominique RÉMY, premier conseiller honoraire à compter du 15 septembre 2023 ;

### DECIDE :

**Article 1** : M. Dominique RÉMY est désigné en qualité de magistrat honoraire pour statuer sur les recours en référés présentés sur le fondement du livre V du code de justice administrative et sur les recours présentés par les étrangers sur le fondement des articles L. 732-8, L. 922-1 à 3 et R. 922-17 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

**Article 2** : M. Dominique RÉMY exercera les fonctions de magistrat honoraire statuant seul pour l'année judiciaire 2025/2026 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. M. RÉMY pourra également exercer les fonctions de rapporteur dans l'une des formations de jugement du tribunal pour la même période.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée à M. Dominique RÉMY et affichée dans les locaux du tribunal administratif.

Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE



Le président

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 123-5, R. 123-20, R. 123-25 et R. 123-27 ;

**DECIDE :**

Article 1er : Il est donné délégation à Mme Marie THALABARD, première conseillère, pour :

- désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commissions d'enquête ;
- demander aux commissaires enquêteurs ou aux membres des commissions d'enquête de compléter leurs conclusions, sur saisine de l'autorité compétente pour organiser l'enquête ou sur leur propre initiative ;
- fixer par ordonnance le montant de l'indemnité due aux commissaires enquêteurs ;
- fixer le montant de la provision versée par le responsable du projet et, le cas échéant, celui de l'allocation provisionnelle demandée par les commissaires enquêteurs ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie THALABARD et du président du tribunal, reçoivent délégation aux mêmes fins que celles mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> les magistrats du tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent :

M. Gilbert DESCOMBES	président
M. Nicolas TRONEL	président
M. Thurian JOUNO	président
M. David LABOUYSSE	président
M. Pierre VENNEGUES	président
M. Laurent BOUCHARDON	président
Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
M. Christophe FRABOULET	premier conseiller
M. Fabrice MET	premier conseiller
M. Fabien MARTIN	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
M. Yann MOULINIER	premier conseiller
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
M. Thibault GRONDIN	premier conseiller
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller

Mme Anaïs LE BERRE  
M. Charles RAVAUT  
M. Alexandre AMBERT  
Mme Juliette VILLEBESSEIX

première conseillère  
conseiller  
conseiller  
conseillère

Article 3 : La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Article 4 : Elle sera notifiée aux intéressés ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE



## LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-4 et R.123-34 ;

Vu le décret du 8 avril 2024 portant nomination de M. Alain POUJADE en qualité de président du tribunal administratif de Rennes ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2025 par laquelle le président du tribunal a donné délégation à Mme Marie THALABARD, première conseillère, à l'effet de présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Mme Marie THALABARD, première conseillère au tribunal administratif de Rennes, est désignée pour présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Article 2 : M. William DESBOURDES, premier conseiller en fonction au tribunal administratif de Rennes, est désigné en qualité de suppléant, pour présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Mme Marie THALABARD, à M. William DESBOURDES et au Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE





## LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-4 et R.123-34 ;

Vu le décret du 8 avril 2024 portant nomination de M. Alain POUJADE en qualité de président du tribunal administratif de Rennes ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2025 par laquelle le président du tribunal a donné délégation à Mme Marie THALABARD, première conseillère, à l'effet de présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département du Finistère ;

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Mme Marie THALABARD, première conseillère au tribunal administratif de Rennes, est désignée pour présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département du Finistère.

Article 2 : M. William DESBOURDES, premier conseiller en fonction au tribunal administratif de Rennes, est désigné en qualité de suppléant, pour présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département du Finistère.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Mme Marie THALABARD, à M. William DESBOURDES et au Préfet du Finistère.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE



## LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-4 et R.123-34 ;

Vu le décret du 8 avril 2024 portant nomination de M. Alain POUJADE en qualité de président du tribunal administratif de Rennes ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2025 par laquelle le président du tribunal a donné délégation à Mme Marie THALABARD, première conseillère, à l'effet de présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département du Morbihan ;

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Mme Marie THALABARD, première conseillère au tribunal administratif de Rennes, est désignée pour présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département du Morbihan.

Article 2 : M. William DESBOURDES, premier conseiller en fonction au tribunal administratif de Rennes, est désigné en qualité de suppléant, pour présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département du Morbihan.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Mme Marie THALABARD, à M. William DESBOURDES et au Préfet du Morbihan.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE



## LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-4 et R.123-34 ;

Vu le décret du 8 avril 2024 portant nomination de M. Alain POUJADE en qualité de président du tribunal administratif de Rennes ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2025 par laquelle le président du tribunal a donné délégation à Mme Marie THALABARD, première conseillère, à l'effet de présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département des Côtes-d'Armor ;

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Mme Marie THALABARD, première conseillère au tribunal administratif de Rennes, est désignée pour présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département des Côtes-d'Armor.

Article 2 : M. William DESBOURDES, premier conseiller en fonction au tribunal administratif de Rennes, est désigné en qualité de suppléant, pour présider la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs dans le département des Côtes-d'Armor.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Mme Marie THALABARD, à M. William DESBOURDES et au Préfet des Côtes-d'Armor.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE





Le président

Vu la loi n°2025-268 du 24 mars 2025 pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, et notamment son article 44 ;

Vu le décret n°2024-423 du 10 mai 2024 portant adaptation de la procédure contentieuse relative aux ouvrages hydrauliques agricoles, aux installations classées pour la protection de l'environnement en matière d'élevage et aux autorisations environnementales;

Vu le code de justice administrative, et notamment ses articles L. 77-15-1 à L. 77-15-4 ;

**DECIDE:**

Article 1er : Sont désignés pour statuer sur le recours mentionné à l'article L.77-15-3 du code de justice administrative relatif au contentieux de certaines décisions en matière agricole, les magistrats dont les noms suivent :

M. Gilbert DESCOMBES	président
M. Nicolas TRONEL	président
M. Thurian JOUNO	président
M. David LABOUYSSE	président
M. Pierre VENNEGUES	président
M. Laurent BOUCHARDON	président
Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
M. Christophe FRABOULET	premier conseiller
M. Fabrice MET	premier conseiller
M. Fabien MARTIN	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
M. Yann MOULINIER	premier conseiller
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
M. Thibault GRONDIN	premier conseiller
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller

M. Julien LE BONNIEC  
M. William DESBOURDES  
Mme Anaïs LE BERRE  
M. Charles RAVAUT  
M. Alexandre AMBERT  
Mme Juliette VILLEBESSEIX

premier conseiller  
premier conseiller  
première conseillère  
conseiller  
conseiller  
conseillère

les magistrats, désignés sur le fondement de l'article L. 222-2-1 du code de justice administrative, dont les noms suivent :

M. Olivier GOSSELIN  
M. Dominique REMY

magistrat honoraire  
magistrat honoraire

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025



Alain POUJADE



Le président

Vu le décret n°2025-146 du 18 février 2025 relatif au retrait des contenus à caractère pédopornographique et des images de tortures ou d'actes de barbarie ;

Vu le code de justice administrative, et notamment ses articles R. 773-38 à R. 773-57 ;

**DECIDE:**

Article 1er : Sont désignés pour statuer sur les recours dirigés à l'encontre des demandes de retrait des contenus ci-dessus décidées par l'office anti-cybercriminalité (OFAC) les magistrats dont les noms suivent :

M. Gilbert DESCOMBES	président
M. Nicolas TRONEL	président
M. Thurian JOUNO	président
M. David LABOUYSSE	président
M. Pierre VENNEGUES	premier conseiller
M. Laurent BOUCHARDON	président
Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
M. Christophe FRABOULET	premier conseiller
M. Fabrice MET	premier conseiller
M. Fabien MARTIN	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
M. Yann MOULINIER	premier conseiller
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
M. Thibault GRONDIN	premier conseiller
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller
M. Julien LE BONNIEC	premier conseiller
M. William DESBOURDES	premier conseiller
Mme Anaïs LE BERRE	première conseillère

M. Charles RAVAUT  
M. Alexandre AMBERT  
Mme Juliette VILLEBESSEIX

conseiller  
conseiller  
conseillère

les magistrats, désignés sur le fondement de l'article L. 222-2-1 du code de justice administrative, dont les noms suivent :

M. Olivier GOSSELIN  
M. Dominique REMY

magistrat honoraire  
magistrat honoraire

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE





**Le président de la 1<sup>ère</sup> chambre**

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 611-10 ;

**DECIDE :**

Article 1er : Il est donné délégation aux magistrats de la 1<sup>ère</sup> chambre du Tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent pour exercer les pouvoirs qui lui sont conférés :

- par le code de justice administrative par les articles :

- R. 611-7
- R. 611-7-1
- R. 611-8-1
- R. 611-8-5
- R. 611-8-9
- R. 611-11
- R. 612-3
- R. 612-5
- R. 613-1
- R. 613-1-1
- R. 613-4

- par le CESEDA, par son article R. 911-5

M. Frédéric TERRAS, premier conseiller  
M. Tual LOUVEL, premier conseiller  
M. Antoine BLANCHARD, premier conseiller

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, à la greffière en chef du Tribunal administratif de Rennes ainsi qu'à la greffière de la 1<sup>ère</sup> chambre.

Elle sera affichée dans les locaux du Tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025



Laurent BOUCHARDON

**Le président de la 1<sup>ère</sup> chambre**

Vu le code de l'urbanisme ;

**DECIDE :**

Article 1er : Il est donné délégation aux magistrats de la 1<sup>ère</sup> chambre du Tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent pour exercer le pouvoir qui lui est conféré par l'article R. 600-5 du code de l'urbanisme :

M. Frédéric TERRAS, premier conseiller  
M. Tual LOUVEL, premier conseiller  
M. Antoine BLANCHARD, premier conseiller

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, à la greffière en chef du Tribunal administratif de Rennes ainsi qu'à la greffière de la 1<sup>ère</sup> chambre.

Elle sera affichée dans les locaux du Tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025



Laurent BOUCHARDON



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

Le président de la 2<sup>ème</sup> chambre

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 611-10 ;

**DECIDE :**

Article 1er : Il est donné délégation aux magistrats de la 2<sup>ème</sup> chambre du tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent pour exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par le code de justice administrative par les articles :

- R. 611-8-1
- R. 611-11-1
- R. 612-3
- R. 612-5
- R. 612-5-1
- R. 613-1
- R. 613-1-1
- R. 613-4

M. Eric ALBOUY, premier conseiller  
Mme Ophélie THIELEN, première conseillère  
M. Alexandre AMBERT, conseiller

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes, ainsi qu'à la greffière de la 2<sup>ème</sup> chambre.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.



Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Thurrian JOUNO

Le président de la 3<sup>ème</sup> chambre

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 611-10 ;

DECIDE :

Article 1er : Il est donné délégation à Mme Caroline PELLERIN, première conseillère, à M. William DESBOURDES, premier conseiller et à Mme Juliette VILLEBESSEIX, conseillère, pour exercer les pouvoirs conférés au président de la 3<sup>ème</sup> chambre du Tribunal administratif de Rennes

- par les articles suivants du code de justice administrative :

- R. 611-7
- R. 611-7-1
- R. 611-8-1
- R. 611-8-5
- R. 611-11
- R. 612-3
- R. 612-5-1
- R. 613-1
- R. 613-1-1
- R. 613-4

- par l'article R. 911-5 du CESEDA

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, à la greffière en chef du tribunal ainsi qu'à la greffière de la 3<sup>ème</sup> chambre.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1er septembre 2025

Pierre VENNEGUES



**Le président de la 3<sup>ème</sup> chambre**

Vu le code de l'urbanisme ;

**DECIDE :**

Article 1er : Il est donné délégation aux magistrats de la 3<sup>ème</sup> chambre du Tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent pour exercer le pouvoir qui lui est conféré par l'article R. 600-5 du code de l'urbanisme :

Mme Caroline PELLERIN, première conseillère  
M. William DESBOURDES, premier conseiller  
Mme Juliette VILLEBESSEIX, conseillère

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, à la greffière en chef du Tribunal administratif de Rennes ainsi qu'à la greffière de la 3<sup>ème</sup> chambre.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Pierre VENNEGUES





TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

Le président de la 4<sup>ème</sup> chambre

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 611-10 ;

**DECIDE :**

Article 1er : Il est donné délégation à Mmes Véronique DOISNEAU-HERRY et Catherine RENE, premières conseillères, et à M. Charles RAVAUT, conseiller, pour exercer les pouvoirs conférés au président de la 4<sup>ème</sup> chambre du tribunal administratif de Rennes, par les articles suivants du code de justice administrative :

R. 611-7  
R. 611-7-1  
R. 611-8-1  
R. 611-8-7  
R. 611-11  
R. 612-3  
R. 612-5  
R. 613-1  
R. 613-1-1  
R. 613-4

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

  
David LABOUYSSE

**Le président de la 6<sup>ème</sup> chambre**

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 611-10 ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Il est donné délégation aux magistrats de la 6<sup>ème</sup> chambre du tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent pour exercer les pouvoirs qui sont conférés au président de cette chambre par le code de justice administrative par les articles :

- R. 611-7
- R. 611-7-1
- R. 611-8-1
- R. 611-8-5
- R. 611-11
- R. 612-3
- R. 612-5
- R. 612-5-1
- R. 613-1
- R. 613-1-1
- R. 613-4
- R. 776-11

M. Pierre LE ROUX, premier conseiller,  
Mme Laurence TOURRE, première conseillère,  
M. Julien LE BONNIEC, premier conseiller,  
Mme Anaïs LE BERRE, première conseillère.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes ainsi qu'au greffier de la 6<sup>ème</sup> chambre.

Elle sera affichée dans les locaux du Tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025



Gilbert DESCOMBES



Le président

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de justice administrative, et notamment son article L. 776-1 ;

**DECIDE :**

Article 1er : Les membres du tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent sont désignés pour statuer sur les recours prévus par les dispositions des articles L. 922-1 à L. 922-3 et R. 922-17 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

M. Gilbert DESCOMBES	président
M. Nicolas TRONEL	président
M. Thurian JOUNO	président
M. David LABOUYSSE	président
M. Pierre VENNEGUES	président
M. Laurent BOUCHARDON	président
Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
M. Christophe FRABOULET	premier conseiller
M. Fabrice MET	premier conseiller
M. Fabien MARTIN	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
M. Yann MOULINIER	premier conseiller
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
M. Thibault GRONDIN	premier conseiller
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller
M. Julien LE BONNIEC	premier conseiller
M. William DESBOURDES	premier conseiller
Mme Anaïs LE BERRE	première conseillère

M. Charles RAVAUT  
M. Alexandre AMBERT  
Mme Juliette VILLEBESSEIX

conseiller  
conseiller  
conseillère

Sont désignés, sur le fondement de l'article L. 222-2-1 du code de justice administrative, les magistrats dont les noms suivent :

M. Olivier GOSSELIN  
M. Dominique REMY

magistrat honoraire  
magistrat honoraire

Article 2 : La présente décision sera transmise aux magistrats désignés ci-dessus ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE





Le président

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment son article R. 911-5 ;

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R. 613-1 et R. 711-2 ;

**D E C I D E :**

Article 1er : Il est donné délégation aux magistrats dont les noms suivent pour exercer les pouvoirs qui leur sont conférés par l'article R. 911-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller
M. Julien LE BONNIEC	premier conseiller
M. William DESBOURDES	premier conseiller
Mme Anaïs LE BERRE	première conseillère
M. Charles RAVAUT	conseiller
M. Alexandre AMBERT	conseiller
Mme Juliette VILLEBESSEIX	conseillère

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux magistrats désignés ci-dessus ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE





## Décision portant désignation de magistrats pour statuer par ordonnance

**Le président du tribunal administratif,**

Vu le code de justice administrative et notamment ses articles R. 222-1 et R. 213-12 ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Sont désignés, pour statuer par ordonnance sur le fondement des 1<sup>o</sup> à 5<sup>o</sup> de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, s'agissant des dossiers dont ils sont rapporteurs, les magistrats dont les noms suivent :

M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller
M. Julien LE BONNIEC	premier conseiller
M. William DESBOURDES	premier conseiller
Mme Anaïs LE BERRE	première conseillère
M. Charles RAVAUT	conseiller
M. Alexandre AMBERT	conseiller
Mme Juliette VILLEBESSEIX	conseillère

Article 2 : Est désignée, pour statuer par ordonnance sur le fondement de l'article R.222-1 du code de justice administrative, s'agissant des dossiers dont elle est rapporteure, la magistrate dont le nom suit :

Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
-------------------------	----------------------

Article 3 : Sont désignés, pour rejeter les requêtes non précédées d'un recours préalable à la médiation, dans les conditions prévues à l'article R. 213-12 du code de justice administrative, les magistrats dont les noms suivent :

M. Gilbert DESCOMBES	président
M. Nicolas TRONEL	président
M. Thurian JOUNO	président
M. David LABOUYSSE	président
M. Pierre VENNEGUES	président
M. Laurent BOUCHARDON	président
Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller
M. Julien LE BONNIEC	premier conseiller
M. William DESBOURDES	premier conseiller
Mme Anaïs LE BERRE	première conseillère
M. Charles RAVAUT	conseiller
M. Alexandre AMBERT	conseiller
Mme Juliette VILLEBESSEIX	conseillère

Fait à Rennes le 1<sup>er</sup> septembre 2025,

Le président du tribunal

Alain POUJADE





Le président

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 779-8 ;

**DECIDE :**

Article 1er : Sont désignés pour statuer sur les litiges mentionnés aux articles R.779-1 à R.779-8 du code de justice administrative relatifs au contentieux du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,  
les magistrats du tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent :

M. Gilbert DESCOMBES	président
M. Nicolas TRONEL	président
M. Thurian JOUNO	président
M. David LABOUYSSE	président
M. Pierre VENNEGUES	président
M. Laurent BOUCHARDON	président
Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller
M. Julien LE BONNIEC	premier conseiller
M. William DESBOURDES	premier conseiller
Mme Anaïs LE BERRE	première conseillère
M. Charles RAVAUT	conseiller
M. Alexandre AMBERT	conseiller
Mme Juliette VILLEBESSEIX	conseillère

les magistrats, désignés sur le fondement de l'article L. 222-2-1 du CJA, dont les noms suivent :

M. Olivier GOSSELIN	magistrat honoraire
M. Dominique REMY	magistrat honoraire

Article 2 : La présente décision sera transmise aux magistrats désignés ci-dessus ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE





Le président

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-13 ;

**DECIDE :**

Article 1er : Sont désignés pour statuer sur les litiges énumérés à l'article R. 222-13 du code de justice administrative,  
les magistrats du tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent :

M. Gilbert DESCOMBES	président
M. Nicolas TRONEL	président
M. Thurian JOUNO	président
M. David LABOUYSSE	président
M. Pierre VENNEGUES	président
M. Laurent BOUCHARDON	président
Mme Fabienne PLUMERAULT	première conseillère
M. Eric ALBOUY	premier conseiller
Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	première conseillère
M. Pierre LE ROUX	premier conseiller
M. Frédéric TERRAS	premier conseiller
Mme Marie THALABARD	première conseillère
M. David BOUJU	premier conseiller
M. Tual LOUVEL	premier conseiller
Mme Ophélie THIELEN	première conseillère
Mme Laurence TOURRE	première conseillère
Mme Catherine RENE	première conseillère
Mme Caroline PELLERIN	première conseillère
M. Antoine BLANCHARD	premier conseiller
M. Julien LE BONNIEC	premier conseiller
M. William DESBOURDES	premier conseiller
Mme Anaïs LE BERRE	première conseillère
M. Charles RAVAUT	conseiller
M. Alexandre AMBERT	conseiller
Mme Juliette VILLEBESSEIX	conseillère

les magistrats, désignés sur le fondement de l'article L. 222-2-1 du CJA, dont les noms suivent :

M. Olivier GOSSELIN	magistrat honoraire
M. Dominique REMY	magistrat honoraire

Article 2 : La présente décision sera transmise aux magistrats désignés ci-dessus ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE



Le président

Vu le code de justice administrative, notamment son article L. 774-1 ;

**DECIDE :**

Article 1er : Délégation est donnée à M. Gilbert DESCOMBES, président, M. Pierre LE ROUX, premier conseiller, M. Julien LE BONNIEC, premier conseiller et Mme Anaïs LE BERRE, première conseillère, pour statuer sur les litiges présentés en matière de contravention de grande voirie dans les conditions prévues par l'article L. 774-1 du code de justice administrative.

Article 2 : La présente décision sera transmise aux magistrats désignés ci-dessus ainsi qu'à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE



Le Président,

Vu le code de justice administrative, et notamment ses articles L. 213-1 et suivants, et R. 213-1 et suivants relatifs à la médiation ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : M. Thurian JOUNO, vice-président et Mme Juliette VILLEBESSEIX, conseillère du tribunal administratif de Rennes, reçoivent délégation à l'effet d'exercer les compétences en matière de médiation, mentionnées aux articles L. 213-5 et L. 213-7 du code de justice administrative et les dispositions réglementaires prises pour leur application.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à M. Thurian JOUNO et à Mme Juliette VILLEBESSEIX, aux autres présidents de chambre et à la greffière en chef du tribunal. Elle sera affichée dans les locaux du tribunal

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Alain POUJADE

